

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU MERCREDI 26 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-six février, à dix-huit heures,

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux membres du Conseil d'Administration le **12 février 2025**.

Nombre de membres du Conseil d'Administration			13
Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Nombre de suffrages exprimés
9	2	2	11

PRESENT(E)S : M. Johann BOBLIN, Mme Nelly STEPHAN, Mme Marie-France GOURAUD, Mme Fabienne PAJOT, Mme Laurence GOURAUD, M. Joël GUILBAUD, Mme Véronique SOULARD, M. Dominique BITON, M. Bernard MENAGER

POUVOIR :

Mme Stéphanie CREFF donne pouvoir à Mme Nelly STEPHAN

Mme Dominique LEMOINE donne pouvoir à Mme Marie-France GOURAUD

ABSENTE :

Mme Peggy BARDY

Mr Adiren CHIFFOLEAU

2025-01	RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025
----------------	--

Exposé :

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sur les orientations générales du budget de l'exercice ».

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

« Le budget du Centre Communal d'Action Sociale est proposé par le Président et voté par le Conseil d'Administration.

Le Président présente à la commission, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat du Conseil d'Administration, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Il est exposé le projet d'orientation générale du budget à venir, notamment les grandes masses en fonctionnement et en dépenses d'investissement. Il est prévu d'examiner les projets de budget primitif « C.C.A.S. », lors de la séance du Conseil d'Administration du 24 mars 2025.

Un rapport de présentation est joint en annexe à la délibération.

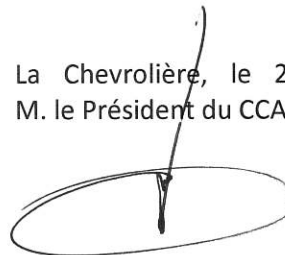
Décision :

Après délibération, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à la majorité des suffrages exprimés, **par 11 voix pour** :

- prend acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2025, sur la base de la note de synthèse annexée à la délibération.

*Délibération télétransmise en Préfecture
Délibération publiée en Mairie*

La Chevrolière, le 28 février 2025
M. le Président du CCAS



Johann BOBLIN

Acte à classer

2025-01

1 2 3 4
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-03-03T16-31-03.00 (MI259472382)

Identifiant unique de l'acte : 044-264400649-20250303-2025-01-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES CCAS - 2025

Date de décision : 03/03/2025



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.1. Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2025DELIrobCCAS2025.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes : [ROB2025.PDF](#)

Type PJ : 71_DB - Rapport annexé au débat d'orientation budgétaire

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 03/03/25 à 16:31

Date 03/03/25 à 16:31

Date 03/03/25 à 16:36

Par [GRONDIN Sandra](#)Par [GRONDIN Sandra](#)